



préavis logement 3 mois ou 1 mois

Par **si52**, le **28/12/2009** à **11:19**

Bonjour

mon CDD arrive à expiration fin Décembre 2009 - le **même employeur** doit m'établir un CDI début Janvier 2010

je désire quitter mon appart - ai-je droit à 1 mois de préavis ?

selon arrêt cour de cassation du 08/12/1999 : "obtention nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi"

mon cas rentre-t-il dans cette catégorie ? ou dans une autre ?

REPONSE TRES URGENTE car j'ai déjà réservé pour un nouvel appart dispo le 01/02/2010 et je dois donc faire vite pour résilier si j'ai obligation préavis 3 mois !

Merci

Sincères Salutations

Par **loe**, le **29/12/2009** à **16:44**

Bonjour,

Non, je ne pense pas que vous rentriez dans ce cas de figure, puisque vous dites que vous êtes actuellement en CDD, et vous enchaînez sur un CDI.

Donc vous n'avez pas "retrouvé" un emploi puisque vous n'avez pas été licencié.

Par **si52**, le **29/12/2009** à **16:58**

Bonjour

merci pour cette réponse

cependant certains me disent également que je pourrais faire valoir la "Fin de CDD" pour

prétendre au préavis d'1 mois

éventuellement fournir attestation de l'employeur pour cette fin de CDD

qu'en pensez-vous ?

Par **loe**, le **29/12/2009** à **17:03**

Bonjour,

Oui, vous pouvez.

Mais faites en sorte que le propriétaire ne soit pas informé de la supercherie.